

L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE

**Vous construisez/rénovez une habitation.
Quel type d'assainissement ?**



RÉSEAU COLLECTIF
(tout à l'égout)

Faites une demande de raccordement
auprès de notre service assainissement
collectif (voir contacts)



À votre charge :

- les travaux de raccordement
- la participation (taxe)
à l'assainissement collectif
- la redevance assainissement collectif
(basée sur votre consommation d'eau potable)



**NON
COLLECTIF**

Renseignez-vous auprès de notre service
assainissement non collectif
pour une demande de conception
avec étude de filière



Deux contrôles,
l'un pour la conception,
le second pour la réalisation
des travaux, vous sont facturés



Vous vendez ?



Un contrôle/diagnostic de votre assainissement est obligatoire

**Validité :
1 AN**

**Validité :
3 ANS**



Raccordement/installation non conforme = SANCTION



Vous avez des questions ? Contactez le service assainissement
de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie :

☎ 02 33 89 18 60

✉ assainissementcollectif@msm-normandie.fr

✉ assainissementnoncollectif@msm-normandie.fr

www.msm-normandie.fr

rubrique Aménagement et Environnement